



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 15 mars 2022

Le quinze mars deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, légalement convoqué en date du neuf mars 2022, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Christophe BOUDEWEEL, Benoît BROCHETON, Corinne FISCHER, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Armelle MAROILLEZ, Hugues PERROT, Véronique SERVANT.

Pouvoirs : Christophe BOUDEWEEL donne pouvoir à Alain DUVAL, Benoît BROCHETON donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Corinne FISCHER donne pouvoir à Louise THOMAS, Guillaume HUREL donne pouvoir à Yves LELOUTRE, Marlène JEGU donne pouvoir à Julien CANIN, Philippe LEBRETON donne pouvoir Christian LE DENMAT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Hugues PERROT donne pouvoir à Maëlle COUANAU, Véronique SERVANT donne pouvoir à Bruno VAUTIER.

Yann DUPOND a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32 (dont 9 pouvoirs)

Rapport : R10-2022

Objet : Tarifs publics 2022

La présente délibération a pour objectif la révision des tarifs publics sur l'exercice 2022. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022, sauf pour les tarifs relatifs à la capture et à la garde d'animaux errants d'une part et aux dérogations scolaires d'autre part. Le service d'accueil périscolaire à l'école Dulong et de restauration pour l'ensemble des écoles seront en outre modulés en fonction du quotient familial à compter de l'année scolaire 2022-2023.

TARIFS GARDERIE
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} septembre 2022)

<u>GARDERIE : année scolaire 2022/2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>
Matin et soir (par mois) Pacy	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	45,50 €	45,50 €	45,50 €
Matin (par mois) Pacy	15,80 €	15,80 €	15,80 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	19,60 €	19,60 €	19,60 €
Soir (par mois) - Pacy	22,80 €	22,80 €	22,80 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	25,40 €	25,40 €	25,40 €
Exception pour retard à l'école	19,00 €	19,00 €	19,00 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) - Pacy	5,10 €	5,10 €	5,10 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) Extérieurs Pacy	7,10 €	7,10 €	7,10 €

Pour les forfaits mensuels énumérés dans le tableau ci-dessus, la facturation sera réalisée au prorata du nombre de jours d'école dans le mois en prenant en compte les jours de vacances scolaires, qui ne seront pas facturés. Un jour férié en dehors des vacances scolaires sera facturé.

TARIFS PERISCOLAIRE (ex SNA)
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} septembre 2022)

- **Rappel des tarifs en cours :**

Pour mémoire, les tarifs périscolaires votés seront les suivants jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 :

<u>Périscolaire : année scolaire 2021/2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>
Matin et soir (avec goûter) (par mois) - Pacy	71,00 €	71,00 €
Matin et soir (avec goûter) (par mois) - Extérieurs Pacy	83,00 €	83,00 €
Matin (par mois) - Pacy	28,50 €	28,50 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	32,50 €	32,50 €
Soir (par mois) (avec goûter) - Pacy	45,50 €	45,50 €
Soir (par mois) (avec goûter) - Extérieurs Pacy	49,80 €	49,80 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) - Pacy	5,10 €	5,10 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - (jusqu'à une facturation par semaine - au-delà, le forfait s'applique) Extérieurs Pacy	7,10 €	7,10 €
Stage d'activités du soir - Pacy	3,05 €	3,05 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,05 €	4,05 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	19,00 €	19,00 €
Tarif forfaitaire du midi par repas et par enfant. Ce montant est facturé par la commune de Pacy aux usagers et compris dans le tarif de la cantine.	0,05 €	0,05 €

Pour les forfaits mensuels énumérés dans le tableau ci-dessus, la facturation était réalisée au prorata du nombre de jours d'école dans le mois en prenant en compte les jours de vacances scolaires, qui ne seront pas facturés. Un jour férié en dehors des vacances scolaires était facturé.

- **Nouvelle tarification à compter de l'année scolaire 2022-2023 :**

La Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). En totale rupture avec les tarifs appliqués jusqu'à présent la tarification proposée sera désormais horaire et modulée comme suit, y compris pour la plage d'accueil pendant la pause méridienne (hors 30 minutes consacrées au service de restauration) :

Tranche de quotient familial	Tarif horaire Habitants de Pacy	Tarif horaire habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,24 €	0,27 €
De 301 à 600 €	0,59 €	0,67 €
De 601 à 900 €	0,88 €	1,00 €
De 901 à 1 200 €	1,18 €	1,34 €
De 1 201 à 1 600 €	1,47 €	1,67 €
A partir de 1 601 €	1,50 €	1,71 €

Pour information, les tarifs actuellement en vigueur, ramenés à un tarif horaire sont en moyenne de 1,47 € pour les habitants de Pacy et de 1,67 € pour les personnes habitants d'autres communes.

TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} septembre 2022)

- **Rappel des tarifs en cours :**

Pour mémoire, les tarifs de restauration scolaire votés seront les suivants jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 :

<u>RESTAURANT MUNICIPAL :</u> <u>Année scolaire 2021/2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>
Repas enfant ou adulte - Pacy	3,30 €	3,30 €
Repas enfant ou adulte - Extérieurs Pacy	3,80 €	3,80 €
Personne en stage	3,80 €	3,80 €
Visiteur	6,45 €	6,45 €
Repas centre aéré SNA	3,40 €	3,40 €
Repas temps du midi	0,05 €	0,05 €

Le montant à facturer sera un forfait mensuel basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

- **Nouvelle tarification à compter de l'année scolaire 2022-2023 :**

Compte tenu du tarif horaire voté, le tarif d'accueil de la pause méridienne sera le suivant, à compter de l'année scolaire 2022-2023, sur une durée de 1 heure et 15 minutes :

Tranche de quotient familial	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,30	0,34
De 301 à 600 €	0,74	0,84
De 601 à 900 €	1,10	1,25
De 901 à 1 200 €	1,48	1,68
De 1 201 à 1 600 €	1,84	2,09
A partir de 1 601 €	1,88	2,14

Le coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes) est par ailleurs le suivant :

Enfants domiciliés à Pacy sur Eure : 1,61 €
Enfants domiciliés dans d'autres Communes : 1,86 €

Le coût total de la prestation d'accueil et de restauration pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2022-2023 (durée 1 heure 45) :

Tranche de quotient familial	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
De 0 à 300 €	1,91	2,20
De 301 à 600 €	2,35	2,70
De 601 à 900 €	2,71	3,11
De 901 à 1 200 €	3,09	3,54
De 1 201 à 1 600 €	3,45	3,95
A partir de 1 601 €	3,49	4,00

Pour mémoire, la prestation aura été jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 de 3,30 euros pour les habitants de Pacy et de 3,80 euros les habitants des autres communes.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service de restauration ponctuels sont les suivants à compter de l'année scolaire 2022-2023 :

<u>RESTAURANT MUNICIPAL :</u> <u>Année scolaire 2022/2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Personne en stage	3,80 €	3,80 €	3,95 €
Visiteur	6,45 €	6,45 €	6,60 €
Repas centre aéré SNA	3,40 €	3,40 €	3,55 €

TARIFS SCOLAIRES
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} septembre 2022)

<u>Tarifs scolaires : année scolaire 2022/2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Fournitures scolaires	53,00 €	53,00 €	53,00 €
Ecoles Dulong, Coignard et les Hérons			
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	590,00 €	590,00 €	600,00 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1070,00 €	1070,00 €	1 100,00 €
Participation classe de perfectionnement - Extérieurs Pacy	930,00 €	930,00 €	950,00 €
Ecole Louis Duguay			
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	1 225,00 €	1 225,00 €	1 225,00 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 390,00 €	1 390,00 €	1 390,00 €

TARIFS CIMETIERES : PACY-SUR-EURE et SAINT AQUILIN ***(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)***

<u>CIMETIERE : tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Concession trentenaire ou renouvellement	195,00 €	207,00 €	207,00 €
Concession cinquantenaire ou renouvellement	425,00 €	451,00 €	451,00 €
Caveau provisoire : frais d'ouverture	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Caveau provisoire : par jour d'occupation	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Columbarium (30 ans)	1 055,00 €	1 119,00 €	1 119,00 €
Columbarium renouvellement pour 30 ans	325,00 €	345,00 €	345,00 €
Caveaux 2 places avec concession 50 ans	1 630,00 €	1 729,00 €	1 729,00 €
Caveaux 3 places avec concession 50 ans	2 090,00 €	2 217,00 €	2 217,00 €

Fourniture de plaque pour dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	110,00€	110,00€	110,00€
Vacation de police	23,50 €	23,50 €	23,50 €

La Commune pouvant reprendre des caveaux déjà construits, elle pourra alors les revendre à la moitié du tarif en cours d'application, déduction faite du coût de la concession.

TARIFS SALLES COMMUNALES : PACY-SUR-EURE
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>SALLES COMMUNALES sur PACY : 2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Caution toutes salles communales	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Centre socio culturel n°1 par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €
Centre socio culturel n°2 par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €
Centre socio culturel n°3 par jour	215,00 €	215,00 €	215,00 €
Centre socio culturel : toutes les salles par jour	325,00 €	325,00 €	325,00 €
Centre socio culturel : bureau de permanence pour les professionnels par demie journée	31,00 €	31,00 €	31,00 €
Leclerc par jour salle seule	315,00 €	315,00 €	315,00 €
Leclerc par jour avec cuisine	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Salle Dufay - réunion par jour	66,00 €	66,00 €	66,00 €
Salle Dufay par jour avec cuisine	115,00 €	115,00 €	115,00 €
Salle du COSEC (gymnase) par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €
Salle Dominique SOUILLARD par jour	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Plancher par jour	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Le tarif à appliquer est celui qui est en cours de validité au moment de la réservation de la salle.

TARIFS SALLES COMMUNALES : SAINT-AQUILIN-DE-PACY (Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>SALLES COMMUNALES sur ST AQUILIN : 2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Location Salle Gouesnard pour le week-end			
Aux particuliers, habitants de Pacy sur Eure	630,00 €	630,00 €	630,00 €
Aux professionnels	780,00 €	780,00 €	780,00 €
Aux associations locales	355,00 €	355,00 €	355,00 €
Location de la salle Gouesnard pour une journée, pour diverses manifestations, sans nuisances sonores			
Lundi, mardi, mercredi ou jeudi	325,00 €	325,00 €	325,00 €
Vendredi, samedi ou dimanche	425,00 €	425,00 €	425,00 €
Location de la salle Gouesnard pour une demie journée, sans la cuisine, pour assemblée générale ou réunion plénière			
Aux professionnels ou associations locales	165,00 €	165,00 €	165,00 €
Caution	1320,00 €	1320,00 €	1320,00 €
Location salle des associations (mairie-annexe)	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Le tarif à appliquer est celui qui est en cours de validité au moment de la réservation de la salle.

TARIFS MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS
COMMUNE NOUVELLE DE PACY SUR EURE :
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : 2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Mise à disposition de personnel communal	25,50 € / par agent par heure	25,50 € / par agent par heure	25,50 € / par agent par heure

TARIFS FRAIS DE GARDE DES CHATS ET CHIENS ERRANTS RECCUEILLIS PAR LA VILLE
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>TARIFS ANIMAUX ERRANTS 2022</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Frais de capture par animal	46,00 €	46,00 €	50,00 €
Droit d'accueil par animal	25,50 €	25,50 €	30,00 €
Frais de garde par tranche de 24 heures par animal	4,60 €	4,60 €	10,00 €

Sachant que tout jour entamé est dû auquel s'ajoutent les frais de vétérinaires éventuels.

TARIFS SQUASH (Stade de Pacy / Ménilles) :
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>Tarifs squash : 2021</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Créneau horaire par an pour les habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles, Comités d'Entreprises et autres structures de Pacy-sur-Eure et Ménilles	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Créneau horaire par an pour habitants, Comités d'Entreprises et autres structures Extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	370,00 €	370,00 €	370,00 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles	9,60 €	9,60 €	9,60 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	13,20 €	13,20 €	13,20 €
Cartes accès squash	2,00 €	2,00 €	2,00 €

TARIFS droits de place marché du jeudi matin et fête foraine :
(Tarifs 2022 applicable au 1^{er} Avril 2022)

<u>Tarifs droits de place : 2021</u>	<u>Tarifs au 1^{er} janvier 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Etalage pour exposition ou vente, occupations de toutes sortes du Domaine Public :			
- Abonnés, par m ² de surface occupée ou couverte	0,30 €	0,31 €	0,31 €
- Non abonné, par m ² de surface occupée ou couverte	0,44 €	0,45 €	0,45 €
Etablissements forains de toutes sortes :			
- Par m ² de surface occupée ou couverte	0,60 €	0,62 €	0,62 €
Droits de déchargement :			
- Par véhicule	0,56 €	0,58 €	0,58 €
Redevance d'animation :			
- Par commerçant abonné ou non et par séance	0,66 €	0,68 €	0,68 €
Foire de novembre			
- Tous les droits fixés au tarif seront doublés pour la foire de novembre			

TARIFS Divers :
(Tarifs 2022 applicables au 1^{er} mai 2022)

<u>Tarifs divers : 2021</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs proposés 2022</u>
Clef sécurisée	80,00 €	80,00 €	80,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu le rapport 10-2022 de Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs publics 2022 tels que présentés dans le rapport du Maire.

—

Fait à Pacy sur Eure, le 17 mars 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr